

# CAVLENTIE

## bulletin académique spécial

VIE LYCEENNE  
élections au CAVL du 27 novembre 2008

**n° 202**  
du 29 septembre 2008



## SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/08-SPE202 du 29/10/08

### VIE LYCEENNE ELECTIONS AU CAVL DU 27 NOVEMBRE 2008

Références :

**C.A. et délégués de classe :**

CA : Article R421-14, R421-30, D422-26

Délégués de classe : Articles R421-28, R421-30, R421-42 du code de l'éducation

**CVL :**

Articles R421-43 à 421-45 du code de l'éducation,

**CAVL :**

Décret n°91-916 du 16 septembre 1991, modifié par le décret 2000-621 du 5 juillet 2000, modifié par le décret 2002-368 du 18 mars 2002, avis du C.S.E du 31 janvier 2002 - Arrêté du 18 mars 2002  
Circulaire n°2002-065 du 28 mars 2002.

**Vie Lycéenne :**

Circulaires n°2008-113 et 2008-114 du 29-8-2008

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels et EREA)

Affaire suivie par : M. NIEDEROEST - PVS

M. GRIGNON - DAVL), Tel : 04 42 91 71 64, Fax : 04 42 91 70 02

[ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)

A la rentrée 2008, outre les scrutins annuels (élections des délégués de classe, des représentants lycéens au C.A. et les 3 représentants au CVL élus par l'Assemblée générale des délégués des élèves) doivent être organisées, au sein des établissements, les élections au suffrage direct (7 délégués titulaires et 7 suppléants) des représentants au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL).

**Par ailleurs, les délégués au conseil académique à la vie lycéenne seront élus, pour deux ans, au scrutin pluri nominal majoritaire à un tour.**

Il convient de souligner l'importance de ces élections pour le développement de la participation des lycéens à la vie de leur établissement, ce qui implique d'apporter une attention particulière aux conditions dans lesquelles elles doivent être préparées et organisées.

Pour contribuer à la réussite de ces élections et en faire un moment fort d'information et de formation à la citoyenneté, il convient de préparer en amont, en informant et sensibilisant tous les électeurs de la communauté éducative. L'information et la sensibilisation des lycéens peuvent être conduites dans des cadres très divers : heures de vie de classe, cours d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), réunions, débats.... Il importe également de prévoir dans les établissements une organisation qui soit la plus proche possible de celle mise en place lors des consultations électorales, nationales ou locales qui permettra aux élèves de parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

Ainsi, la rédaction d'une profession de foi, la dissociation nette entre le dépôt des candidatures et le scrutin, l'affichage des candidatures, l'édition de bulletins de vote, l'organisation d'un bureau de vote avec le matériel électoral sont susceptibles de constituer une approche concrète des procédures et dispositifs électoraux, socle de toute implication civique et citoyenne dans une société démocratique.

Quelles que soient les modalités d'organisation retenues, les opérations de vote doivent avoir lieu dans un local facilement accessible et ouvert pendant quatre heures consécutives au moins.

<b>Elections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) du Jeudi 27 novembre 2008.</b>
---

### **Mode de scrutin et corps électoral**

L'article 6 du décret du 16 septembre 1991 modifié dispose que les représentants des lycéens au conseil académique à la vie lycéenne ou CAVL sont élus pour deux ans au scrutin pluri nominal majoritaire à un tour. Le vote par correspondance est autorisé (le cachet de la Poste faisant foi) Il est personnel (pas de vote par procuration) et secret.

**Le corps électoral** est composé des membres titulaires et suppléants élus au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) des établissements. Il est scindé en trois collèges électoraux :

- 1) lycées (d'enseignement général, technologique et polyvalents),
- 2) lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel,
- 3) Etablissements régionaux d'enseignement adapté – E.R..E.A (Voir liste des circonscriptions).
  - o Lycées : 17 circonscriptions électorales.
  - o Lycées professionnels : 8 circonscriptions électorales.
  - o E.R.E.A. : la circonscription correspond à l'ensemble de l'Académie.

La liste électorale sera établie par le Service Vie Scolaire à partir des procès-verbaux des élections aux CVL élus (10 titulaires et 10 suppléants par établissement).

**Les chefs d'établissement retourneront le Procès Verbal des élections aux CVL, disponible sur messagerie électronique, exclusivement PAR LA MEME VOIE au plus tard le 13 octobre 2008 délai de rigueur, toutes les mentions du procès-verbal relatives au déroulement des élections aux CVL dûment complétées.**

**En outre, lorsque l'établissement d'enseignement général intègre une SEP, il est INDISPENSABLE de distinguer sur ce document, en précisant la filière, les élèves relevant de l'enseignement général et les élèves relevant de l'enseignement professionnel (qui peuvent être élus au sein du même CVL).**

La liste électorale sera consultable au Rectorat, dans les Inspections Académiques au plus tard le **Judi 30 octobre 2008** et sur le site académique dès le lendemain (rubrique « Vie de l'élève »).

**Les candidatures** : tout élu titulaire ou suppléant au CVL est électeur et éligible.

Les candidatures comporteront obligatoirement un candidat titulaire et, si possible, deux candidats suppléants (un bulletin comportant un titulaire accompagné d'un seul suppléant sera tout de même admis). Dans le cas où le candidat titulaire est un élève d'une classe de dernière année de cycle d'étude, le ou les suppléants devront obligatoirement être inscrits dans une classe de niveau inférieur, afin que la continuité du mandat soit assurée par le titulaire la seconde année de son mandat.

Les candidatures ne comportant pas de suppléant ne sont pas recevables.

Les candidatures multiples sont interdites. Le nom d'aucun candidat, titulaire ou suppléant, ne peut donc figurer sur plus d'un bulletin de candidature.

Il appartiendra aux chefs d'établissement d'assurer en temps utile la sensibilisation et l'information des lycéens et **de veiller à l'envoi des candidatures qui auront été vérifiées** afin qu'elles correspondent aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus.

Ces listes de candidatures au CAVL devront être **signées par les élus CVL candidats, et envoyées par courrier (le cachet de la poste fait foi)**

**ET**

**par courrier électronique au Service Vie Scolaire avant le Jeudi 6 novembre 2008.**

## Campagne électorale et organisation du scrutin

Pour chaque collège électoral, l'ensemble des électeurs (élus titulaires et suppléants au Conseil de Vie Lycéenne de la circonscription) sera invité à participer à une réunion (par circonscription), qui vise à permettre aux candidats de se présenter et d'exposer leur programme. Cette réunion se tiendra au moins une semaine avant la date du scrutin.

Les services du Rectorat assurent l'impression de tous les documents relatifs à l'élection.

### Le matériel de vote comprend :

- les bulletins de vote
- les éventuelles professions de foi (format A4, en noir et blanc, recto)
- trois enveloppes pour vote par correspondance.

Ce matériel de vote sera adressé aux établissements.

Il appartiendra aux chefs d'établissement de le remettre immédiatement aux électeurs concernés afin de respecter scrupuleusement le délai réglementaire de deux semaines avant le scrutin **prévu le 27 novembre 2008**.

Dans chaque circonscription électorale, un bureau de vote sera ouvert de 8h à 16 h (liste des circonscriptions) Deux assesseurs lycéens devront être désignés par bureau de vote.

Les frais de déplacement pourront être pris en charge sur les crédits fonds de vie lycéenne de l'établissement.

Le vote par correspondance est possible et souhaitable. Pour que le vote soit valable, il doit intervenir dans les conditions suivantes :

Le bulletin doit être inséré dans une enveloppe sur laquelle figure la mention de la catégorie d'établissement concerné (enveloppe n°1). Cette enveloppe, cachetée, est glissée dans l'enveloppe n° 2 sur laquelle sont inscrits au recto le nom et l'adresse de l'établissement, la mention « Elections au CAVL » et le nom et prénom(s) de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature.

Les plis, (regroupés dans l'enveloppe n°3) sur laquelle figure l'adresse du bureau de vote, sont confiés par l'établissement à la poste dûment affranchis.

Ils doivent parvenir au bureau de vote **avant l'heure de clôture du scrutin**.

### Déroulement du scrutin.

Sur une table sont disposés les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires (la mention de la catégorie d'établissements doit figurer sur l'enveloppe.

Les votants insèrent obligatoirement leur bulletin de vote dans l'enveloppe n° 1 et, après avoir voté, apposent leur signature sur la liste des électeurs.

A l'heure de la fermeture du scrutin, le bureau collecte les votes par correspondance : les plis sont comptés en présence des membres du bureau de vote. A l'énoncé du nom de l'expéditeur porté sur chaque pli, il est procédé au pointage sur la liste électorale. Ce pli est ensuite ouvert et l'enveloppe cachetée qui en est extraite est glissée dans l'urne.

Dès la clôture du scrutin, le bureau vérifie que le nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne est bien égal au nombre d'émargements (votes au bureau de vote) et de pointages (votes par correspondance) effectués sur la liste des électeurs. Enfin chaque membre du bureau signe cette liste.

## Dépouillement et attribution des sièges

### A - Le dépouillement

Le Président du bureau de vote organise le dépouillement public. Celui-ci suit immédiatement la clôture du scrutin.

Sont nuls les bulletins de vote :

- sur lesquels sont retenus plus de noms que de sièges à pourvoir ou comportant des marques distinctives,
- glissés dans une enveloppe portant une autre mention que celle de la catégorie d'établissements concernée.

Les votes sont également décomptés comme nuls lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins différents.

Lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins identiques, ils ne sont comptabilisés que pour un seul vote.

Les votes sont décomptés comme blancs lorsque l'enveloppe ne contient aucun bulletin.

**Le bureau établit le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins blancs ou nuls, de suffrages valablement exprimés et le nombre de voix obtenues par chaque liste.**

**Le nombre de suffrages exprimés est celui du nombre de bulletins reconnus valables.**

**Tous ces chiffres doivent être soigneusement reportés sur le procès-verbal du scrutin.**

### B - Attribution des sièges

Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le siège à pourvoir est attribué au candidat le plus jeune.

### Les résultats et voies de recours :

Les résultats de l'élection sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau de vote. Les procès-verbaux, dont les **originaux sont conservés dans les établissements**, sont transmis, par courrier électronique (modèle joint ci-après) par chaque président de bureau de vote, au Recteur qui proclame les résultats de l'élection des représentants des lycéens au CAVL.

Ces résultats sont publiés par voie d'affichage dans les établissements scolaires au plus tard le lendemain du scrutin et disponibles sur le serveur académique.

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de l'affichage des résultats (soit jusqu'au 3 décembre 2008 inclus), devant le recteur d'académie.

Celui-ci doit statuer dans un délai de huit jours.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.*

# ELECTIONS 2008

## CAVL

Election des représentants lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

### Calendrier des opérations

10 au 13 octobre 2008	Envoi au Recteur par les établissements des noms des élus titulaires et suppléants des CVL pour constitution de la liste électorale
30 octobre 2008	Affichage de la liste électorale au Rectorat et dans les I.A
31 octobre 2008	Publication de la liste électorale sur le serveur académique.
6 novembre 2008	Envoi des candidatures au CAVL au Rectorat (date limite)
13 novembre 2008	Transmission du matériel de vote dans les établissements (date limite)
19 novembre 2008	Fin des Réunions électorales par circonscription
27 novembre 2008	Elections de 8h à 16h
27 novembre 2008	Dépouillement du scrutin et remontée des résultats par courriel
28 novembre 2008	Proclamation des résultats par voie d'affichage dans les établissements scolaires et disponibles sur le serveur académique



## Elections au Conseil de la Vie Lycéenne: PV de résultats

Etablissement :

*nom*  
*adresse*  
*adresse*

*téléphone*  
*numéro identifiant (RNE)*

**Election des 3 membres élus pour 1 an par l'Assemblée Générale**

Date du scrutin : .....

Nombre de voix	Titulaire				Suppléant			
	NOM	Prénom	Classe	Filière *	NOM	Prénom	Classe	Filière *

Nombre de votant : .....

Suffrage exprimé : .....

Blancs et nuls : .....

**Election des 7 membres élus pour 2 ans au suffrage universel direct**

Date du scrutin : .....

Nombre de voix	Titulaire				Suppléant			
	NOM	Prénom	Classe	Filière *	NOM	Prénom	Classe	Filière *

Nombre de votant : .....

Suffrage exprimé : .....

Blancs et nuls : .....

**\* IMPORTANT: Filière: indiquer *GT* si l'élève suit un enseignement général ou technologique, indiquer *Pro* si l'élève suit un enseignement professionnel**  
Document à retourner par courrier électronique ([ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)), **impérativement entre le 10 et le 13 octobre 2008.**

Service Vie Scolaire  
Tél : 04.42.91.71.64  
E-mail : ce.svs@ac-aix-marseille.fr  
Affaire suivie par :  
Henri NIEDEROEST, PVS  
Ange GRIGNON, DAVL  
Dominique GARRIGUE  
Sylvie VIALLES

**NOTE**  
**à l'attention des lycéens élus au**  
**Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne**  
**des lycées généraux polyvalents et technologiques, lycées professionnels et E.R.E.A.**

**OBJET** : Elections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) -  
**Scrutin du 27 novembre 2008**

**REFER** :

**CVL** : Articles R.421-43 à 421-45 du code de l'éducation,

**CAVL** : Décret n°91-916 du 16 septembre 1991, modifié par le Décret 2000-621 du 5 juillet 2000, modifié par le

Décret 2002-368 du 18 mars 2002, avis du C.S.E du 31 janvier 2002,

Arrêté du 18 mars 2002

Circulaire n°2002-065 du 28 mars 2002.

**Vie Lycéenne :**

Circulaires n°2008-113 et 2008-114 du 29-8-2008

Vous venez d'être élu, titulaire ou suppléant, au Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) de votre établissement.

A ce titre, vous constituez avec l'ensemble des élus CVL de l'académie, le corps électoral chargé de désigner en son sein les représentants, titulaires et suppléants, au C.A.V.L.

Le mandat des délégués de cette instance est de deux ans.

Les établissements ont été regroupés en fonction de leur situation géographique et de leurs effectifs pour constituer des circonscriptions électorales.

Chaque circonscription sera représentée au CAVL.



Votre chef d'établissement doit vous remettre les listes de circonscriptions, la répartition des sièges et le calendrier des opérations électorales.

Dans un premier temps, il s'agit de constituer la liste électorale et les listes de candidatures.

La liste électorale sera consultable à partir du **30 octobre 2008** au **Rectorat**, dans les **Inspections Académiques** et à partir du lendemain, sur le **serveur académique**.

Vous voudrez bien vérifier votre inscription et, le cas échéant, présenter une demande d'inscription si vous y avez été omis.

### **Constitution des listes de candidature**

Tout élu CVL (titulaire ou suppléant) est éligible. Vous pouvez vous porter candidat dans la circonscription dont vous relevez et dans la catégorie d'établissement à laquelle vous appartenez (1<sup>ER</sup> collège électoral : lycées généraux, polyvalents et technologiques, 2<sup>ème</sup> collège électoral: lycées professionnels, SEP des LPO et 3<sup>ème</sup> collège électoral : E.R.E.A ).

Des modèles d'actes de candidatures distincts pour chacun des collèges électoraux sont joints en annexe ainsi qu'un modèle de profession de foi (facultative) à titre indicatif.

Pour chaque titulaire, inscrit en dernière année de cycle d'études, doit être présenté un suppléant inscrit dans une classe de niveau inférieur afin d'assurer la continuité du mandat.

Chaque candidat titulaire est habilité à représenter son ou ses suppléant(s) dans toutes les opérations électorales.

Deux assesseurs lycéens doivent être désignés par bureau de vote. Ils participent au bon déroulement du scrutin et à son dépouillement.

### **Dépôt des candidatures**

L'acte de candidature doit se matérialiser par **UNE déclaration de candidature signée par les candidats**, titulaires et suppléants (documents en annexe), accompagnée éventuellement d'une profession de foi.

Les déclarations de candidatures sont à adresser, **au plus tard le 6 novembre 2008 le cachet de la poste faisant foi** à :

M. le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille  
- Rectorat - Service Vie Scolaire-  
1, Place Lucien Paye  
13621 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1.

Il est recommandé de **doubler** cet envoi postal par un courrier électronique au [ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr).

Ce dépôt fera l'objet d'un récépissé adressé au candidat titulaire par l'intermédiaire du chef d'établissement.

### **La campagne électorale**

Une réunion d'information sera organisée par circonscription afin de permettre aux candidats d'exposer leur programme et de débattre. Cette réunion se tiendra avant le 20 novembre 2008.

Une invitation vous sera remise dans l'établissement que vous fréquentez. Celui-ci pourra prendre en charge les frais de déplacements éventuels sur le Fonds de Vie Lycéenne, sur présentation des justificatifs du déplacement (billets, tickets...)

### **Modalités du vote**

Le scrutin se déroulera le **27 novembre 2008 de 8h à 16h**.

La possibilité vous est donnée de voter soit, directement dans le bureau de vote rattaché à votre circonscription, soit par correspondance.

Cette deuxième solution est à privilégier notamment pour les électeurs dont le bureau de vote éloigné entraînerait des difficultés trop importantes de déplacement.

Le matériel de vote sera adressé par le Rectorat à votre chef d'établissement au plus tard le **13 novembre 2008**. Il vous sera remis dès réception.

Il doit comporter :

- les bulletins de vote et professions de foi éventuelles,
- les enveloppes 1,2 ,3.

### **Le vote direct**

Le vote s'effectue dans le bureau de vote auquel est rattaché votre établissement d'affectation.

Le bulletin de vote sur lequel vous aurez laissé subsister le nom du candidat de votre choix (et de son ou ses suppléants) sera inséré dans une enveloppe n° 1 à disposition. Après avoir voté, votre signature sera apposée sur la liste des électeurs.

### **Le vote par correspondance**

Pour que le vote soit valable, il doit intervenir dans les conditions suivantes :

Le bulletin de vote, sur lequel vous aurez laissé subsister le nom du candidat de votre choix (et de son ou ses suppléants) sera inséré dans l'enveloppe n° 1.

Cette enveloppe, fermée, sera glissée dans l'enveloppe n° 2 **cachetée, complétée et signée**.

Les plis, (dans l'enveloppe n° 3) seront regroupés par votre établissement et transmis par la poste. Ils doivent parvenir au bureau de vote pour **le 27 novembre 2008, 16 heures** (le cachet de la poste faisant foi).

### **Les résultats du scrutin :**

Ils seront affichés au Rectorat, dans les Inspections académiques des quatre départements de l'Académie (04- Alpes de Haute Provence, 05- Hautes Alpes, 13- Bouches-du-Rhône, 84- Vaucluse) le lendemain de la consultation soit le 28 novembre 2008, et susceptibles de recours devant le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, pendant un délai de cinq jours ouvrables à compter de leur publication

soit jusqu'au 3 décembre 2008 inclus. Ils seront aussi disponibles sur le serveur académique dès que possible.



Du respect de la procédure et notamment du calendrier dépend le bon déroulement des opérations.

Je vous engage vivement en cas de difficultés à vous rapprocher de votre chef d'établissement, votre CPE, ou de toute personne susceptible de vous apporter aide et soutien.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

# ELECTIONS 2008

## CAVL

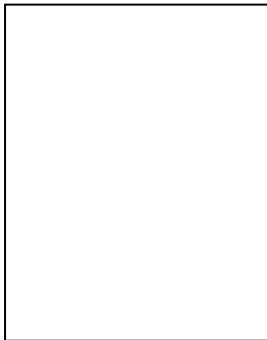
Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

### Profession de foi

**Collège** (*rayez les mentions inutiles*) : Enseignement général/ Enseignement professionnel/ Enseignement adapté

**Etablissement :**

**Circonscription :**



Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

---

**Présentation générale du titulaire et des suppléants :**

---

**Programme :**

# ELECTIONS 2008

## CAVL

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

### -- Déclaration de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté  
Circonscription : Académie

#### TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

#### 1<sup>er</sup> SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

#### 2<sup>ème</sup> SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **avant le 6 novembre 2008** (le cachet de La Poste faisant foi) à :  
SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1  
S'il vous plaît, doubler l'envoi par courriel à [ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)

Service Vie Scolaire

## **Elections des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)**

### **Circonscriptions électorales des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté**

CIRCONSCRIPTION : Académie

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
<i>EREA Capitaine Brutus</i>	<i>Les Pennes Mirabeau</i>
EREA Paul Vincensini	Vedène
EREA Castel Bevons	Bevons
<b>Bureau de Vote : EREA Capitaine Brutus - Les Pennes Mirabeau</b>	

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS LYCEENS AU CONSEIL  
ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE**

**CIRCONSCRIPTION ELECTORALE**

**ETABLISSEMENTS REGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTE**

<b>CIRCONSCRIPTION</b>	<b>Effectifs</b>	<b>NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR</b>
Académie	<b>412</b>	<b>1</b>

# ELECTIONS 2008

## CAVL

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

### -- Déclaration de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Lycées Professionnels et SEP des Lycées Polyvalents  
Circonscription n° .....

#### TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

#### 1<sup>er</sup> SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

#### 2<sup>ème</sup> SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **avant le 6 novembre 2008** le cachet de La Poste faisant foi à :  
SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1  
S'il vous plaît, doubler l'envoi par courriel à [ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)



## Elections des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

### Circonscriptions électorales des lycées professionnels SEP des lycées polyvalents

#### 1<sup>ERE</sup> CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation - Aix-Pertuis/ Arles-Tarascon

Etablissements	Ville
LP Emile Zola	Aix-en-Provence
LP Vauvenargues	Aix-en-Provence
<i>LP Gambetta</i>	<i>Aix-en-Provence</i>
LP l'Etoile	Gardanne
LP Charles Privat	Arles
LP Perdiguier	Arles
SEP du LPO Val de Durance	Pertuis
LP Adam de Craponne	Salon de Provence
<b>Bureau de Vote : LP Gambetta – 100 bis Cours Gambetta – Aix/Provence</b>	

#### 2<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation - Istres-Martigues

Etablissements	Ville
LP PierreLatécoère	Istres
LP Jean Lurçat	Martigues
SEP du LPO Paul Langevin	Martigues
LP Les Alpilles	Miramas
LP Charles Mongrand	Port de Bouc
<i>LP Jean Moulin</i>	<i>Port de Bouc</i>
LP Les Ferrages	Saint Chamas
<b>Bureau de Vote : LP Jean Moulin – Bd Marcel Cachin - Port de Bouc</b>	

**3<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LP/SEP – Bassin de formation– Marignane-Vitrolles/ Littoral Nord/ Etoile Sud**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LP Maurice Genevoix	Marignane
LP Louis Blériot	Marignane
SEP du LPO Jean Monnet	Vitrolles
SEP du LPO Pierre Mendès France	Vitrolles
SEP du LPO Denis Diderot	Marseille
<i>LP La Floride</i>	<i>Marseille</i>
LP La Viste	Marseille
LP La Calade	Marseille
LP l'Estaque	Marseille
<b>Bureau de Vote : LP La Floride 54, Bd Gay Lussac ZIN 903- Marseille 14ème</b>	

**4<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation -Marseille Centre**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
<i>LP Le Châtelier</i>	<i>Marseille</i>
LP Léonard de Vinci	Marseille
LP Colbert	Marseille
LP Frédéric Mistral	Marseille
LP Bd Leau	Marseille
LP Poinso Chapuis	Marseille
SEPdu LPO Hôtelier Régional	Marseille
<b>Bureau de Vote : LP Le Châtelier- 108 avenue R. Salengro – Marseille 3ème</b>	

**5<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation - Marseille Aubagne La Ciotat**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LP Gustave Eiffel	Aubagne
SEP du LPO A. et L.Lumière	La Ciotat
SEP du LPO de la Méditerranée	La Ciotat
LP Jean Baptiste Brochier	Marseille
<i>LP Ampère</i>	<i>Marseille</i>
LP Camille Jullian	Marseille
LP René Caillié	Marseille
LP Blaise Pascal	Marseille
SEP du LPO Jean Perrin	Marseille
<b>Bureau de Vote : LP Ampère, 56 rue Romain Rolland - Marseille 10ème</b>	

**6<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation -Avignon/Cavaillon/ Apt/ L'Isle sur -la-Sorgue**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LP Maria Casarès	Avignon
LP René Char	Avignon
<i>LP Robert Schuman</i>	<i>Avignon</i>
LP Alexandre Dumas	Cavaillon
SEP du LPO Alphonse Benoît	Isle sur la Sorgue
SEP du LPO Charles de Gaulle	Apt
<b>Bureau de Vote : LP Robert Schuman – 138, av. de Tarascon - Avignon</b>	

**7<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation – Carpentras-Orange-Sorgues Valréas Vedène**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LP Domaine d'Eguilles	Vedène
<i>LP Victor Hugo</i>	<i>Carpentras</i>
SEP du LPO J. H.Fabre	Carpentras
LP Aristide Briand	Orange
LP l'Argensol	Orange
LP de Sorgues	Sorgues
LP Ferdinand Revoul	Valréas
<b>Bureau de Vote : LP Victor Hugo 139, av. V. Hugo - Carpentras</b>	

**8<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LP/SEP – Bassin de formation – Barcelonnette-Digne Manosque/Briançon-Embrun/Gap**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
SEP du LPO André Honorat	Barcelonnette
LP Beau de Rochas	Digne
SEP du LPO Alexandra David Neel	Digne
SEP du LPO Les Iscles	Manosque
LP Louis Martin Bret	Manosque
SEP du LPO Paul Arène	Sisteron
LP Alpes et Durance	Embrun
LP Sévigné	Gap
<i>LP Paul Héraud</i>	<i>Gap</i>
LP Pierre Mendès-France	Veynes
SEP du LPO Climatique d'Altitude	Briançon
<b>Bureau de Vote : LP Paul Héraud – 25, Chemin de Bonne - Gap</b>	

## ELECTIONS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

### CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

#### LYCEES PROFESSIONNELS (y compris SEP des LGT)

N°	CIRCONSCRIPTIONS	Effectifs	Poids de la Circonscription (%)	NBR DE SIEGES A POURVOIR
01	Aix-Pertuis Arles	3536	13.7	1
02	Istres Martigues Port-de-Bouc Miramas	2462	9.6	1
03	Marignane -Vitrolles Marseille Etoile Sud Marseille Littoral Nord	3479	13.5	1
04	Marseille Centre	3418	13.8	1
05	Marseille – Aubagne - La Ciotat	3737	14.5	1
06	Avignon – Cavaillon – Apt – L’Isle/Sorgue	2616	10.2	1
07	Carpentras – Orange - Sorgues	2885	11.2	1
08	Alpes	3609	14	1
	<b>Total Académique</b>	<b>25 742</b>	<b>100</b>	<b>8</b>

# ELECTIONS 2008

## CAVL

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

### -- Déclaration de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Lycées Généraux, Polyvalents et Technologiques  
Circonscription n° .....

#### TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

#### 1<sup>er</sup> SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

#### 2<sup>ème</sup> SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

*Signature :*

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **avant le 6 novembre 2008** le cachet de La Poste faisant foi à :  
SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1  
S'il vous plaît, doubler l'envoi par courriel à [ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)

## Elections des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

### Circonscriptions électorales des lycées généraux, polyvalents et technologiques

#### 1<sup>ERE</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – Aix Nord - Pertuis

Etablissements	Ville
<i>LGT Vauvenargues</i>	<i>Aix-en-Provence</i>
LGT Paul Cézanne	Aix-en-Provence
LPO Val de Durance	Pertuis
<b>Bureau de Vote : Lycée Vauvenargues, 60, Bd Carnot - Aix-en-Provence</b>	

#### 2<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – Aix Sud Gardanne Luynes

Etablissements	Ville
LGT Emile Zola	Aix-en-Provence
<i>LGT Georges Duby</i>	<i>Luynes</i>
LGT Marie Madeleine Fourcade	Gardanne
<b>Bureau de Vote : Lycée Georges Duby, 200 rue Georges Duby - Luynes</b>	

#### 3<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Arles Tarascon

Etablissements	Ville
<i>LGT Pasquet</i>	<i>Arles</i>
LG Montmajour	Arles
LGT Alphonse Daudet	Tarascon
<b>Bureau de Vote : Lycée Pasquet, 54 Bd Marcellin Berthelot - Arles</b>	

#### 4<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – Istres -Martigues Miramas

Etablissements	Ville
<i>LGT Arthur Rimbaud</i>	<i>Istres</i>
LGT Jean Lurçat	Martigues
LPO Paul Langevin	Martigues
LGT Jean Cocteau	Miramas
<b>Bureau de Vote : Lycée Arthur Rimbaud – Quartier des Salles - Istres</b>	

**5<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marignane Vitrolles**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LGT Maurice Genevoix	Marignane
LPO Jean Monnet	Vitrolles
<i>LPO Pierre Mendès-France</i>	<i>Vitrolles</i>
<b>Bureau de Vote : Lycée Pierre Mendès-France, Avenue des Salyens - Vitrolles</b>	

**6<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Littoral Nord**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
<i>LGT Victor Hugo</i>	<i>Marseille</i>
LGT Saint-Exupéry	Marseille
<b>Bureau de Vote : Lycée Victor Hugo – 3 Bd Gustave Desplaces - Marseille 3ème</b>	

**7<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Etoile Sud**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LGT Antonin Artaud	Marseille
<i>LPO Denis Diderot</i>	<i>Marseille</i>
<b>Bureau de Vote : Lycée Denis Diderot – 23 Bd Laveran – Marseille 13e</b>	

**8<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Centre A**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LGT Thiers	Marseille
LGT Saint- Charles	Marseille
LT Marie Curie	Marseille
<i>LGT Montgrand</i>	<i>Marseille</i>
<b>Bureau de Vote : Lycée Montgrand – 13, rue Montgrand – Marseille 6ème</b>	

**9<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Centre B**

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LGT Le Rempart	Marseille
LGT Honoré Daumier	Marseille
LGT Marseilleveyre	Marseille
<i>LGT Périer</i>	<i>Marseille</i>
LPO Hôtelier Régional	Marseille
<b>Bureau de Vote : Lycée Périer - 270 rue Paradis – Marseille 8ème</b>	

**10<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - **Marseille Aubagne La Ciotat****

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
<i>LGT Frédéric Joliot Curie</i>	<i>Aubagne</i>
LPO Auguste et Louis Lumière	La Ciotat
LPO de la Méditerranée	La Ciotat
LG Michelet	Marseille
LGT Marcel Pagnol	Marseille
LPO Jean Perrin	Marseille
<b>Bureau de Vote : Lycée Frédéric Joliot Curie – Avenue des Goums - Aubagne</b>	

**11<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO – Bassin de formation - **Salon de Provence****

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LT Adam de Craponne	Salon de Provence
<i>LGT l'Empéri</i>	<i>Salon de Provence</i>
<b>Bureau de Vote : Lycée l'Empéri – 21, Montée du Puech - Salon</b>	

**12<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - **Avignon****

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
<i>LG Frédéric Mistral</i>	<i>Avignon</i>
LGT Philippe de Girard	Avignon
LGT Théodore Aubanel	Avignon
LGT René Char	Avignon
<b>Bureau de Vote : Lycée Frédéric Mistral – Rue d'Annanelle Avignon</b>	

**13<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - **Cavaillon – Apt – L'Isle/Sorgue****

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LPO Charles de Gaulle	Apt
LGT Ismaël Dauphin	Cavaillon
<i>LPO Alphonse Benoît</i>	<i>Isle sur la Sorgue</i>
<b>Bureau de Vote : Lycée Alphonse Benoît – Bd Victor Hugo – L'Isle/Sorgue</b>	



**14<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – **Bollène Carpentras-Orange****

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LGT Lucie Aubrac	Bollène
LGT Victor Hugo	Carpentras
<i>LPO Jean Henri-Fabre</i>	<i>Carpentras</i>
LGT l'Arc	Orange

**Bureau de Vote : Lycée Jean Henri-Fabre – Avenue du Mont Ventoux - Carpentras**

**15<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation- **BarcelonnetteDigne Manosque Sisteron****

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LGT André Honnorat	Barcelonnette
LGT Pierre Gilles de Gennes	Digne les Bains
<i>LPO Alexandra David Neel</i>	<i>Digne les Bains</i>
LGT Félix Esclangon	Manosque
LPO Les Iscles	Manosque
LGT International ITER	Manosque
LPO Paul Arène	Sisteron

**Bureau de Vote : Lycée Alexandra David Neel – 17, Av. du Général Leclerc - Digne**

**16<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation –**Gap****

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
LGT Aristide Briand	Gap
<i>LGT Dominique Villars</i>	<i>Gap</i>

**Bureau de Vote : Lycée Dominique Villars, Place de Verdun, BP 1004 - Gap**

**17<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – **Briançon Embrun****

<b>Etablissements</b>	<b>Ville</b>
<i>LPO Climatique d'Altitude</i>	<i>Briançon</i>
LCL Honoré Romane	Embrun

**Bureau de Vote : Lycée Climatique d'Altitude, 2 rue Marius Chancel - Briançon**

## ELECTIONS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

### CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

### LYCEES GENERAUX, POLYVALENTS ET TECHNOLOGIQUES

N°	CIRCONSCRIPTIONS	Effectifs	Poids de la Circonscription (%)	NBR DE SIEGES A POURVOIR
01	Aix Nord	4786	7.9	1
02	Aix Sud	4014	6.6	1
03	Arles-Tarascon	2777	4.6	1
04	Istres-Martigues	3824	6.3	1
05	Marignane-Vitrolles	2803	4.6	1
06	Marseille Littoral Nord	2380	3.9	1
07	Marseille Etoile Sud	2862	4.7	1
08	Marseille Centre A	5125	8.4	1
09	Marseille Centre B	4124	6.9	1
10	Marseille Aubagne La Ciotat	7084	11.7	1
11	Salon de Provence	2586	4.3	1
12	Avignon	4901	8.1	1
13	Cavaillon - Apt	2636	4.3	1
14	Carpentras - Orange	3753	6.2	1
15	Digne – Sisteron - Manosque	3765	6.2	1
16	Briançon- Embrun	1854	3.1	1
17	Gap	1354	3.1	1
	<b>Total Académique</b>	<b>60 628</b>	<b>100%</b>	<b>17</b>